

Assemblée Générale USN

Lundi 11 mars 2019 à 19 heures, salle communale de Nyon

La Présidente ouvre la séance à 19 h 15, en remerciant tous les présidents, présidentes et les membres des sociétés locales qui sont présents. Elle salue la présence de Mme Roxane Faraud-Linares qui représente la Municipalité.

- 1. Liste des présences :** 89 sociétés convoquées, 51 sociétés présentes, 20 excusées et 28 absentes.
- 2. Nomination des scrutateurs :** 2 scrutateurs sont nommés.
- 3. Approbation de l'ordre du jour :**
L'ordre du jour tel que proposé est approuvé à l'unanimité.
- 4. Approbation du PV de l'AG 9 mars 2018 :** Le PV de l'Assemblée Générale 2018 est approuvé à l'unanimité, sans être lu !
- 5. Demandes d'admissions :**

Collectif Rythmes en Scènes : Le Collectif Rythmes en Scène a été créé par un groupe de jeunes adultes, élèves de l'Ecole de Rythmique selon la pratique de la méthode Jacques-Dalcroze. Ce collectif a pour vocation de monter des comédies musicales et de donner aussi des cours de danse.

Musique, Sacrée Musique : M. Maye présente son association.

C'est le nouveau nom de l'association bien connue des nyonnais qui s'est appelée durant des années « Musique à l'église ». Cette nouvelle identité correspond à une programmation qui répond à deux objectifs : valoriser l'orgue du Temple de Nyon en organisant des concerts chaque dernier vendredi du mois d'août à Pâques et offrir des concerts de musique classique.

Ces deux associations sont acceptées à l'unanimité.

Démissions :

M. Mader prend la parole. Aucune démission n'est à signaler.

Radiations :

Pour le moment aucune ; mais si aucune suite n'est donnée à un prochain rappel, les sociétés concernées seront radiées l'année prochaine.

6. Rapport de la Présidente : (Publié sur le site).

7. Rapport du caissier : Les comptes figurent sur le site internet. L'année 2018 boucle avec un bénéfice de **Fr. 27.70. Il n'y a pas eu de loto organisé par l'USN en 2018.**

La parole est donnée aux membres qui désirent poser des questions. M. Girard prend la parole en relevant que d'après le nombre d'absences à l'AG 2018, le montant de Fr. 600.-- encaissé ne correspond pas à la réalité. M. Mader lui répond que justement des rappels doivent être envoyés.

8. Rapport des vérificateurs des comptes : Mme Sommer qui représente le Costume Vaudois lit le rapport des vérificateurs des comptes 2018 de l'USN.

Le Bénéfice est de Fr. 27.70

Le compte capital se monte à Fr. 20'769.49

Le bilan se monte à Fr. 53'948.79 et le fond matériel loto à Fr. 26'707.20

9. Les vérificateurs proposent de donner décharge au caissier et aux vérificateurs des comptes. Le caissier est félicité et remercié pour son excellent travail.

Discussion et approbation des rapports : La parole est donnée et n'est pas demandée.

Approbation des rapports en bloc : Tous les rapports sont acceptés à l'unanimité.

10. **Jubilaires 2018 :** Les Petits Pêcheurs de Nyon ont fêté en mars 2018 leurs 100 ans. Une enveloppe leur est remise.

11. Nominations statutaires :

a) **Présidente :** M. Jaques Magnin présente Mme Marie-Eva Giardello pour sa propre succession. Personne dans la salle revendiquant ce poste, Mme Giardello est réélue par acclamation.

b) **Le Comité :** La Présidente présente les membres du comité qui se représentent : Werner Mader trésorier, Françoise Clerc, Inès Abeya et Jaques Magnin membres sont d'accord pour une nouvelle année. Le comité tel que proposé est nommé à l'unanimité.

c) **Nominations des vérificateurs :** Mange-Disques ler, Costume Vaudois 2^{ème} et le Judo Club suppléant.

12. Commission des lotos : Président : Werner Mader, membres Françoise Clerc, Anton Birrer et Jaques Magnin. Marie-Eva Giardello, présidente USN, membre de droit.

13. Fixation de la finance d'entrée et de la cotisation annuelle :

Le comité propose le statut quo, soit

Fr. 50.00 admission

Fr. 30.00 cotisation annuelle

Ces montants sont acceptés à l'unanimité.

14. Compétence financière du comité :

La compétence financière du comité est actuellement de fr.3'000.

Le comité propose le statut quo, ce qui est accepté à l'unanimité.

15. Rappel de l'article 15 :

L'art. 15 des statuts est reconduit, soit :

Fr. 50.00 taxe d'absence pour une société non présente à l'AG et non excusée.

Fr. 10.00 taxe d'absence pour une société non présente à l'AG mais excusée.

16. Propositions individuelles et divers :

La société des horticulteurs de Nyon annonce qu'elle va organiser les Florales du 12 au 16 septembre 2019 sur le thème des Florales de la Côte au Château de Duillier.

La Jeunesse de Nyon annonce quant à elle l'organisation du Giron des Jeunesses du 26 au 30 juin 2019. Beaucoup de sport, des concerts et le dimanche un Corso fleuri.

M. Mader rappelle que toutes les sociétés qui ont reçu une feuille d'inscription pour les lotos 2020 qu'elle est à compléter et à renvoyer le plus rapidement possible. On pourra éventuellement organiser un loto le 1er janvier 2020 en plus du 2 en fonction des sociétés inscrites. La Commission des lotos va voir ce qu'elle va proposer. M. Mader fait état du loto fribourgeois à Morges.

La parole est ensuite donnée à Mme Faraut-Linares municipale. Elle fait l'éloge des sociétés qui organisent des manifestations ou toute autre fête pour la vie culturelle à Nyon et les remercie chaleureusement.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h. La Présidente invite les membres pour le traditionnel apéritif qui sera suivi d'un repas pour les inscrits.

Françoise Clerc/15 avril 2019/FC